



Compétitions

Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans

Règlement

Saison 2021-2022

Règlement
adoption : Juin 2021
entrée en vigueur :
01/09/2021
validité : permanente
secteur : Vétérans/
Compétitions
nombre de pages : 7

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
1.1. Définition	2
1.2. Champ d'application	2
2. PARTICIPATION	2
2.1. Critères d'admission.....	2
2.2. Équipes	2
3. INSCRIPTION	2
4. CONFECTION DES TABLEAUX	3
4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire.....	3
4.2. Ordre des rencontres.....	3
5. ÉCHÉANCIER.....	3
5.1. Déroulement de la journée	3
5.2. Organisation d'une rencontre	3
6. GESTION TECHNIQUE	4
7. VOLANTS	4
8. TITRE ET TROPHÉES	4
9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS.....	4
10. FINANCEMENT	4
10.1. Frais d'inscription.....	4
10.2. Restauration	4
11. OFFICIELS TECHNIQUES	4
11.1. Juge Arbitrage	4
11.2. Arbitrage.....	4
12. ACCUEIL DE LA COMPETITION	5
12.1. Désignation de l'organisateur	5
12.2. Obligation de l'organisateur	5
13. BARÈME DES POINTS	5
13.1. Par +rencontre	5
13.2. Sur l'ensemble des rencontres	6
13.3. Cas d'un match non joué	6
14. FORFAITS ET DISQUALIFICATION	6
14.1. Forfait sur un match	6
14.2. Joueurs disqualifiés	6
15. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR	7
16. RÉSULTATS.....	7
17. RÉCLAMATIONS.....	7
18. SANCTIONS ET RECOURS.....	7
19. DÉCLARATION SUR POONA	7
20. AIDE- MÉMOIRE	7

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Définition

La Ligue de Bretagne organise les Championnats de Bretagne Interclubs Vétérans.
Le titre décerné est : Champion de Bretagne Interclubs Vétérans

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans, aussi nommé : "Bretagne Interclubs Vétérans"
La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Vétérans/Compétitions.
Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :
Licenciés à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur),
Licenciés au club affilié (ou à l'un des deux clubs affiliés) de l'équipe qu'il représente,
Inscrits dans l'équipe lors de la phase départementale de sélection et avoir participé à au moins deux rencontres lors de celle-ci,
Être au moins V2
De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

2.2. Équipes

Seuls les Comités départementaux bretons pourront inscrire une équipe.
Chaque Comité départemental (selon les critères de son choix) aura à charge de définir l'équipe (Club) qui le représentera.
Chaque équipe sera composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes.
Concernant les équipes composées de joueurs de deux (maximum) clubs différents (entente), le nom de l'équipe devra comporter les noms des deux clubs concernés (Ex : Équipe "Poona" regroupant les équipes des clubs de Poo et de Na).

3. INSCRIPTION

Chaque Comité breton pourra inscrire au maximum une équipe.
Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant la date limite par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental,
- La liste des joueurs/joueuses de l'équipe, susceptibles de participer aux rencontres.
Seul(e)s les joueurs/joueuses inscrit(e)s sur cette liste pourront participer à la compétition.
- Les droits d'engagement de l'équipe.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

4. CONFECTION DES TABLEAUX

Le Bretagne Interclubs Vétérans est un championnat opposant les équipes des quatre Comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée.

Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 8 matchs (2 SH, 2 SD, 1 DH, 1 DD et 2 DMx).

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 4.1, en tenant compte du **CPPH au lundi précédent la compétition**.

4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire

Le barème suivant est appliqué lorsqu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point

La valeur d'une équipe s'apprécie selon le barème en tenant compte des trois joueurs présents les mieux classés et des trois joueuses présentes les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e). (**CPPH au lundi précédent la compétition**)

En cas d'égalité entre équipe, un tirage au sort sera effectué par le JA

L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe.

Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée. (**CPPH au lundi précédent la compétition**)

4.2. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre; pour ce, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

5. ÉCHÉANCIER

5.1. Déroulement de la journée

9h00	Heure limite d'ouverture de la salle,
9h15	Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre,
9h30	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
9h45	Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines,
10h00-12h00	Première rotation,
12h45-14h45	Deuxième rotation,
15h30-17h30	Dernière rotation,
18h00	Remise des récompenses.

Le début de la deuxième rotation doit avoir lieu 45 minutes après la fin du dernier match du premier tour.

Donc, en fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre pourra décider de modifier les heures de début des deuxièmes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

5.2. Organisation d'une rencontre

- 30 minutes avant chaque rencontre la composition d'équipe est remise par le capitaine au J.A.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.
La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.
La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.
Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.
La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

7. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard minimum
Ils sont à la charge des équipes (partage entre les joueurs).
L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués à vendre aux équipes/clubs en cas de manque de la part d'un ou plusieurs volants réglementaires, ou en cas de désaccord entre les joueurs.
La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

8. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de Bretagne Interclubs Vétérans.
Un trophée lui est remis et des médailles sont également remises aux joueurs/joueuses composants l'équipe.
Ces récompenses sont à la charge de la Ligue.

9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le R.G.C.
Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe devront avoir un maillot de même couleur.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscription

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe.
Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante.
Les recettes de la buvette resteront entièrement acquises au club organisateur.
Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation.
NB : Les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris dans les droits d'engagement.

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Le Juges Arbitres du Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans est désigné par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.
Il est convoqué par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre principal sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.4. Restauration

Les frais de restauration du Juge Arbitre sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.
Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge.
(Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

12.1. Désignation de l'organisateur

L'organisation sera déléguée à un des quatre Comités départementaux bretons.
Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'à mars pour se faire connaître, via leur Comité départemental.
L'organisateur sera désigné par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission Ligue Vétérans/Compétitions lors de la réunion Ligue suivante.

12.2. Obligation de l'organisateur

12.2.1. Salle

La tenue du Bretagne Interclubs Vétérans nécessite une salle d'au moins 5 terrains.

12.2.2. Table de Marque

La table de marque devra être tenue par au moins un bénévole, si possible non joueur.

12.2.3. Buvette

L'organisateur devra prévoir une restauration (buvette pour l'ensemble de la journée et/ou buffet pour le midi), et un pot lors de la remise des récompenses.

13. BARÈME DES POINTS

13.1. Par rencontre

13.1.1. Résultats sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : + 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : 0 point

Tous les matchs doivent être joués

13.1.2. Points sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire + 5 points
- Nul + 3 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : 0 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 14.

13.1.3. Bonus

À ces points seront ajoutés :

- En cas de victoire 8-0 + 1 point supplémentaire
- En cas de défaite 3-5 + 1 point supplémentaire

Le bonus pour victoire 8-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul.

Le bonus pour défaite 3-5 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

13.1.4. Rencontre forfait.

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-8 ; 0-16 ; 0-336 Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

13.2. Sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des points marqués lors des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) les équipes seront départagées par un tirage au sort effectué par le juge-arbitre.

13.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

14. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

14.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement.
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le SH1 n'est pas en règle).
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

En cas de forfait de joueur, les matchs non joués devront être ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fera sur le second simple).

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 13.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

14.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Fédérale Disciplinaire de première instance.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
---	--------------	---	---

15. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Le remplacement devra respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le Juge-Arbitre pourra autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

16. RÉSULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe. De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier "Résultats" complet à la Ligue de Bretagne de Badminton.

17. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €. La commission Ligue Litiges statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation sera retourné.

18. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

19. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédigera également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi et procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis

20. AIDE- MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : juin
- Date limite de candidature des clubs : Dernier vendredi avant le 1^{er} mars
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur suivant
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date de l'Interclubs Vétérans)
- Invitation et plan envoyés au Secrétariat de la Ligue 5 semaines avant
- Date limite d'inscription des Comités : J-16
- Date de prise en compte du CPPH : J-6
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1